



Commission de l'éducation et de la formation
Commission des équipements
et de l'aménagement durable

312 - Enseignement secondaire

Propositions financières Budget Primitif 2012

Rapport n° CG/2011/116

Résumé :

Aux termes de l'article L. 213-3 du code de l'éducation, le Département a la charge des collèges.

A ce titre, il veille à adapter les capacités d'accueil des établissements aux effectifs, à prendre en compte les évolutions pédagogiques et à maintenir et améliorer le patrimoine.

Depuis janvier 2006 le département a aussi compétence pour assurer les missions d'accueil, d'hébergement et de restauration, et arrête les secteurs de recrutement.

Le rapport présente l'avancement des projets engagés et détaille les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2012.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PAT	Direction de l'Immobilier	29 440 000,00 €
PEP	Direction des Collèges et de l'Éducation	19 442 767,00 €
PF	Direction des finances et de la commande publique	45 819,88 €
	TOTAL	48 928 586,88 €

3121 - Constructions et restructurations de collèges publics

Crédits inscrits au BP 2011 : 19 220 000 €

Crédits proposés au BP 2012 : 18 540 000 €

Les crédits proposés en 2012, en très légère diminution (-3,3 %), permettent la poursuite des chantiers en cours et d'étudier les opérations à venir.

1. LES TROIS AXES DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Dans le cadre de la compétence « Collèges » exercée depuis les lois de décentralisation, le Département du Bas-Rhin a orienté sa politique d'investissement immobilier suivant trois axes.

1.1. - L'adaptation des capacités d'accueil

Malgré une baisse des effectifs depuis septembre 2004, certains secteurs, tel que le Piémont des Vosges, le Ried, le secteur d'Erstein-Benfeld, le Kochersberg connaissent un accroissement démographique.

Le Département continue de répondre à cette évolution des populations d'élèves par un programme pluriannuel d'extension et de restructuration pour adapter les établissements concernés à ces évolutions et aussi de constructions nouvelles, afin de limiter la taille des établissements.

Ce programme se fonde sur les études prospectives fournies par la Direction des Collèges et de l'Éducation appuyée par l'ADEUS.

1.2. - L'adaptation des établissements aux évolutions pédagogiques, fonctionnelles et réglementaires et modernisation du cadre de vie

Les collèges construits entre 1960 et 1975 sont des constructions de type « industrialisé béton ».

Leur conception et leur organisation d'origine ne répondent plus aux pédagogies actuelles et les locaux présentent souvent des conditions de confort assez sommaires. De plus du fait de l'évolution réglementaire, ils ne respectent pas les normes en vigueur notamment en termes d'accessibilité handicapés.

Les opérations à mener sur les collèges existants permettent une reconfiguration fonctionnelle complète des locaux sur la base du référentiel applicable au neuf, une modernisation des installations techniques, un traitement des enveloppes des bâtiments et une mise aux normes réglementaires.

Un collège ainsi restructuré équivaut à un établissement neuf, pour un coût optimisé.

1.3. - Le maintien et l'amélioration du patrimoine

Le Département du Bas-Rhin gère 90 collèges, ce qui représente une surface de plancher de l'ordre de 580 000 m².

En parallèle aux programmes de reconstruction, d'extension et de restructuration lourde, le Département s'attache, dans le cadre des activités de maintenance, à assurer la pérennité de ce patrimoine d'une part, mais surtout à le remettre à un niveau d'usage compatible à la fois aux besoins des utilisateurs et à la réglementation, notamment en matière de sécurité, d'autre part.

2. LE PROGRAMME IMMOBILIER ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les opérations en cours intègrent les engagements de la charte de développement durable applicable aux bâtiments départementaux.

Les constructions neuves visent les performances énergétiques du label bâtiment basse consommation (BBC) à savoir une consommation d'énergie limitée à 50% de la consommation d'énergie fixée par la réglementation thermique applicable depuis 2005 (soit environ 70 kWh/m²/an), tandis qu'en réhabilitation l'objectif recherché est la très haute performance énergétique (THPE) à savoir un gain de 20% par rapport à la réglementation thermique 2005. L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation thermique fin 2011, dite RT2012, généralise le niveau BBC pour les bâtiments neufs et la THPE pour les réhabilitations.

Au niveau du parc immobilier existant, l'objectif fixé par les élus départementaux, lors de la plénière de juin 2008, est une économie d'énergie de 20% à l'échelle du parc immobilier à l'échéance de 2015.

Suite aux diagnostics réalisés en 2010 et 2011, un plan de maîtrise de l'énergie sera proposé début 2012. Une AP de 7,4 M€ a été ouverte en 2009 pour les travaux économie d'énergie dans les collèges. Les travaux se poursuivront en 2012, en particulier l'isolation extérieure des façades et la rénovation des installations de chauffage.

3. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Ce programme intègre la construction de nouveaux collèges, l'extension et la restructuration d'établissements existants, les restaurants scolaires et les SEGPA ainsi que la maintenance. Sont également évoquées les subventions allouées aux structures faisant appel à responsabilité.

3.1. – Les extensions et restructurations de collèges existants

3.1.1– Les opérations en phase « travaux »

⇒ Le collège « **Mentel** » à **Sélestat**

L'opération a pour objectif de répondre à des dysfonctionnements d'ordre fonctionnels et techniques et à une évolution des effectifs. Le collège accueille actuellement 660 élèves dont 110 en SEGPA.

Le développement des classes bilingues, l'intégration d'une U.P.I et l'accroissement de la population militent pour une capacité 700, hors SEGPA.

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'équipe Aubry Lieutier.

Les travaux sont lancés depuis le 5 juillet 2010 et s'achèveront en fin d'année 2012. Ils se décomposent en deux phases principales:

- La première, d'une durée de 20 mois (soit de juillet 2010 à février 2012) consiste à mettre en place des salles de classes modulaires, à séparer le bâtiment externat en une zone chantier et une zone enseignement, à démolir le bâtiment actuel de technologie, pour pouvoir restructurer la moitié de l'externat et y accrocher son extension sur les façades sud-est et sud-ouest.
- La seconde, d'une durée de 9 mois (de mars à novembre 2012) consiste à restructurer la seconde moitié de l'externat, ainsi que l'actuel bâtiment administration et logements en vue d'y créer 4 logements neufs et à aménager les espaces extérieurs.

Le montant financier global de ce projet s'élève à 13 000 000 €.

⇒ Le collège « **Rouget de Lisle** » à **Schiltigheim**

Cet établissement, situé en zone d'éducation prioritaire (ZEP), a reçu un avis défavorable de la commission de sécurité. Les installations techniques sont vétustes et les points de dysfonctionnement fonctionnels sont nombreux.

Le Département du Bas-Rhin a décidé de mener cette opération de restructuration suivant la démarche de certification HQE® dans le but d'obtenir le label HQE®. L'audit de certification de la phase programme s'est déroulé en septembre 2007. L'audit en phase conception a été réalisé en mai 2010.

Les études de conception ont été menées par le cabinet d'architecture HEMMERLE.

Les travaux ont débuté fin 2010 par la mise en place de locaux modulaires, qui permettent, d'une part de maintenir durant le chantier l'établissement en fonctionnement dans les meilleures conditions possibles pour les élèves et les professeurs et d'autre part de réaliser l'ensemble de la restructuration en site libéré.

Le chantier principal, scindé en 2 phases importantes, a débuté en mars 2011. La 1^{ère} phase devrait être livrée en septembre 2012, l'ensemble de l'opération devrait s'achever pour septembre 2013.

Le montant financier global de ce projet s'élève à 17 250 000 €.

⇒ Le collège « **Foch** » à **Haguenau**

Le collège « Foch » connaît d'importants dysfonctionnements fonctionnels et des problèmes de sécurité (difficulté d'évacuation, etc...).

L'établissement accueille environ 740 élèves et se situe au centre-ville de Haguenau. Il occupe actuellement l'ancien couvent des Annonciades et une ancienne école de commerce datant de 1920, locaux non adaptés aux besoins pédagogiques actuels. L'effectif prévisionnel du collège a été fixé à 800 élèves

La disponibilité foncière et immobilière de l'ensemble de l'îlot Foch situé au centre de Haguenau a conduit le département du Bas-Rhin à prévoir la reconstruction du collège à la place de l'ancien lycée Schumann.

Les études de conception menées par l'agence d'architecture Rey & Lucquet se sont déroulées de janvier 2009 à juin 2010.

Les travaux sont lancés depuis mars 2011 et ils s'achèveront en fin d'année 2013. Ils se décomposent en deux phases principales :

- La première, d'une durée de 19 mois (soit de mars 2011 à septembre 2012) consiste à construire le parking souterrain et l'extension ainsi que la restructuration du bâtiment A. Le gros œuvre concernant la construction du bâtiment principal est en cours d'achèvement. Le montage de la structure bois a commencé. Les travaux de réaménagement du bâtiment A sont également en cours avec la pose des menuiseries extérieures.
- La seconde, d'une durée de 8 mois consiste à restructurer le bâtiment J et de réaliser la liaison de ce dernier à l'extension.

Le montant financier global de ce projet s'élève à 18 200 000 €.

A noter que dans le coût de ce projet, ne sont pas intégrés ceux d'un restaurant scolaire ni d'un équipement sportif. La création d'un restaurant pour le collège Foch sera proposée à une prochaine programmation. Il est envisagé de participer également au financement de la construction d'un gymnase, par la Ville de Haguenau, réservé aux collégiens de Foch et aux lycéens de Schuman.

3.1.2- Les opérations en phase d'études de maîtrise d'œuvre

⇒ Le collège **de la Robertsau à Strasbourg**

Un diagnostic relatif à la sécurité et aux dispositions fonctionnelles du collège a mis en lumière les nombreuses non-conformités actuelles notamment au niveau du nombre et du positionnement des dégagements et des issues de secours.

Sur le plan fonctionnel, il est souhaitable de transférer l'administration au rez de chaussée, de réaménager le restaurant scolaire, la vie scolaire et le foyer des élèves et de rendre l'ensemble du bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les études de maîtrise d'œuvre menées par l'agence Faloci ont débuté en juin 2009 et s'achèveront fin 2011. Le dossier de projet est en cours d'analyse pour une consultation des entreprises prévue début 2012.

Le démarrage des travaux est prévu en juin 2012 pour une durée de 26 mois.

Le montant financier global de ce projet s'élève à 12 900 000 €.

⇒ Le collège « **Robert Schuman** » à **Benfeld**

L'évolution démographique sur le secteur, nécessite d'augmenter la capacité du collège Robert Schuman à 800 élèves, et ce à court terme. D'autres aspects ont également été mis en évidence : rendre l'établissement conforme aux réglementations ERP et accessibilité, pourvoir à l'insuffisance en locaux et rendre l'ensemble plus fonctionnel.

Le cabinet Nathalie LARCHE a été retenu en février 2011. Les études de conception ont débuté en juin 2011 et en sont actuellement au stade de l'avant-projet sommaire. Le démarrage des travaux qui seront menés par phases successives, est prévu à la mi-2013, pour une livraison finale à la rentrée de septembre 2016.

Le montant financier global de ce projet s'élève à 14 000 000 €.

A noter que les interventions au niveau de la cuisine scolaire ne sont pas prévues, mais il s'avère opportun d'étudier la réalisation d'une extension des surfaces allouées pour cette fonctionnalité dans le cadre de la présente opération sous réserve de faisabilité financière.

3.1.3– Les opérations en phase «de programmation»

⇒ La cité scolaire « **Haute Bruche** » à **Schirmeck** – opération de substitution

La réflexion menée par la Région et par le Rectorat sur la pertinence de la création d'un lycée d'enseignement général à Schirmeck, suspend la poursuite du projet d'extension et de restructuration générale de la cité scolaire.

Par voie de conséquence il paraît nécessaire d'envisager une opération de substitution qui pourrait permettre de traiter plus rapidement certaines pathologies de la cité scolaire, sans obérer les possibilités ultérieures d'une extension et d'une restructuration plus lourde.

Ce projet dont les contours doivent encore être finalisés vise à :

- Assurer l'étanchéité à l'air et à l'eau de l'internat (reprise de l'étanchéité de la toiture et remplacement des menuiseries extérieures) ;
- Reprendre les joints de dilatation des bâtiments ;
- Restructurer la cuisine et la restauration, avec une petite extension des surfaces allouées ;
- Créer des locaux de maintenance.

L'estimation prévisionnelle de ce projet s'élève à 2 000 000 €.

⇒ Le collège « **du Grand Ried** » à **Sundhouse**

L'évolution démographique dans le secteur du centre Alsace nécessite le dimensionnement du collège du Grand Ried à une capacité de 550 élèves à très court terme. D'autres aspects ont également été mis en évidence, comme ceux de rendre l'établissement conforme à la réglementation ERP et accessibilité, ainsi que d'augmenter les surfaces dédiées à la restauration. La partie existante de l'établissement ne sera que ponctuellement touchée pour répondre aux besoins de surfaces supplémentaires liés à l'extension, l'établissement ayant déjà été restructuré en 2001 sous l'égide de la communauté de communes du Grand Ried. Le terrain permettant d'accueillir l'extension du collège est acquis par le Département.

Toutefois, afin de répondre à cette augmentation démographique très rapide dès la rentrée 2012 et sans attendre l'examen d'un projet d'extension et de restructuration à plus long terme, il paraît nécessaire de mettre en place, dès cette rentrée 2012, des salles de classes et des sanitaires provisoires en structures modulaires de qualité.

Le programme du projet de travaux est en cours de finalisation.

L'estimation prévisionnelle de ce projet s'élève à 1 500 000 €.

⇒ Le collège « **Saut du Lièvre** » de **Bischwiller**

Un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation du collège a été prononcé par la commission de sécurité, motivé par un niveau de sécurité jugé insuffisant. Dans ces conditions, des études de diagnostic et de pré-programmation ont été menées en interne, afin de déterminer l'ampleur des travaux de restructuration et de mise en sécurité qui s'imposent. Les salles de cours sont sous-dimensionnées, et un recloisonnement complet de l'étage de l'externat doit être envisagé. Seule une opération de restructuration et de mise en sécurité globale permettra de lever l'ensemble des non-conformités relevées et ainsi d'obtenir un avis favorable.

Toutefois pour échelonner les investissements, il est proposé de réaliser cette opération par phase, en traitant en priorité la mise en conformité liée à la sécurité et à la reconfiguration des salles de classes.

Les scénarii d'intervention seront présentés prochainement au comité de pilotage.

Les études de programmation se poursuivront en 2012 avec l'écriture du programme technique détaillé.

L'estimation prévisionnelle de la première phase de ce projet est chiffrée à 1 800 000 €.

⇒ Le collège «**Romain Rolland** » à **Erstein**– **phase 1**

Le décalage du projet de construction d'un collège neuf à Erstein, dû à la relance du concours d'architecture, conduit à repousser la restructuration du collège Romain Rolland au-delà de 2015. Or certaines parties du bâti sont dans un état de vétusté avancé, nécessitant une intervention rapide, notamment le remplacement des menuiseries extérieures. Par conséquent une opération, à échéance plus courte, doit être menée. Celle-ci pourra traiter outre la rénovation du bâti le plus dégradé, également les aspects de sécurité réglementaire. Les évolutions fonctionnelles seront envisagées dans un second temps. Toutefois les deux opérations doivent s'articuler pour ne pas remettre en cause les investissements initialement engagés.

L'estimation prévisionnelle de ce projet s'élève à 2 500 000 €.

⇒ Le collège **de Herrlisheim**

Initialement seul le bâtiment de restauration scolaire avec l'espace technologique devait être restructuré.

Les études de pré-programmation, lancées en septembre 2006, ont mis en évidence l'intérêt de prendre en compte les problèmes fonctionnels, techniques, réglementaires et de sécurité.

Les études de programmation seront finalisées et elles permettront de définir le phasage de l'opération.

⇒ Le collège « **Françoise Dolto** » de **Reichshoffen**

Le collège Françoise DOLTO de Reichshoffen a été conçu en 1966, des extensions ont été construites en 1977 et 1996 afin de répondre aux évolutions des besoins.

Le restaurant scolaire situé dans le bâtiment D a été réhabilité en 2002.

Même si ce collège présente un état patrimonial globalement satisfaisant, l'état des lieux fait ressortir la nécessité de restructurer l'ensemble du site pour améliorer sa fonctionnalité. La configuration éclatée des bâtiments conduit notamment à l'éloignement de certaines fonctions essentielles ayant vocation à travailler ensemble, pénalisant fortement le travail d'équipe. Par ailleurs, compte tenu de la topographie et de la déclivité naturelle du site, aucun des bâtiments du collège n'est actuellement accessible aux personnes à mobilité réduite. Très vétustes, les ateliers SEGPA nécessitent une rénovation en profondeur.

Seule une restructuration substantielle des espaces existants couplée à une mise en liaison des bâtiments permettrait de résoudre ces différents problèmes.

Les études de pré-programmation ont été présentées au comité de pilotage qui a choisi le scénario d'aménagement. Sur cette base, le programme technique détaillé devra être finalisé avant de définir le phasage de l'opération.

⇒ Le collège « **Pierre Claude** » à **Sarre-Union**

Le collège de Sarre-Union a été construit en 1967. La demi-pension a été restructurée en 1991. Une restructuration globale permettrait d'adapter le collège aux nouvelles normes pédagogiques, fonctionnelles, techniques et réglementaires en vigueur. Sa surface actuelle est d'environ 8.000 m² de SHON, pour un effectif de 515 élèves.

Les études de pré-programmation révèlent que le problème majeur concerne l'externat principal, vétuste, non isolé et qui est relativement éloigné des autres bâtiments.

Le résultat de ces études a été présenté au comité de pilotage. Les études de programmation pourront se poursuivre avec l'écriture du programme technique détaillé, une fois le scénario d'évolution arrêté.

⇒ ***Etudes de programmation "Collèges"***

En vue du lancement de nouvelles opérations de restructuration de collèges, est proposé d'inscrire une AP afin de permettre le financement d'études de faisabilité et de programmation selon les besoins relevés en cours d'année. Elle est dotée d'un montant de 300 000 €. Les crédits prévus pour 2012 sont de 30 000 €.

3.2. – La construction de nouveaux collèges

⇒ Le nouveau collège ***d'ERSTEIN***

Les projections de la démographie scolaire sur le secteur de recrutement d'Erstein ont confirmé l'augmentation des effectifs prévisibles de collégiens à moyen terme. Ainsi la capacité totale d'accueil sur ce périmètre doit être portée à 900 élèves hors SEGPA pour répondre à l'évolution des populations d'élèves.

L'actuel collège Romain Rolland accueille environ 800 élèves et une évolution de sa capacité poserait des difficultés de fonctionnement et de qualité de vie de l'établissement.

Ainsi il est proposé de construire un nouveau collège de type 500. Ce nouvel établissement sera implanté sur un terrain mis à disposition par la Ville.

Le collège « Romain Rolland » actuel pourrait être ensuite restructuré en l'adaptant à une capacité de 400 ou 500 élèves. Il conserverait également la SEGPA.

C'est sur ces bases que les études de programmation ont été engagées en septembre 2008. Un premier concours de maîtrise d'œuvre a eu lieu en 2010, mais les projets proposés ne présentant pas les conditions d'intégration urbanistique attendues pour contribuer au développement harmonieux de ce quartier de la ville d'Erstein, le Président du Conseil Général a décidé de déclarer le concours sans suite pour motif d'intérêt général.

Un deuxième concours a été lancé fin 2010 sur la base d'un programme technique détaillé complété, insistant sur les contraintes urbanistiques du secteur d'implantation du collège. Le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre interviendra fin 2011.

⇒ La reconstruction du collège « ***Katia et Maurice Krafft*** » à ***Eckbolsheim***

L'évolution démographique dans le secteur de l'ouest strasbourgeois, conduit à dimensionner le collège Katia et Maurice Krafft pour une capacité de 600 élèves contre 400 élèves actuellement.

L'étude de faisabilité a mis en évidence la nécessité de reconstruire le collège sur place, la restructuration et l'extension n'apportant pas de réponses satisfaisantes du fait de la configuration actuelle des bâtiments et du terrain.

Toutefois le site étant très contraint, il est nécessaire d'étendre l'emprise de l'établissement pour réaliser une telle opération. Ainsi les négociations sont actuellement en cours avec la ville d'Eckbolsheim afin de trouver de l'emprise foncière supplémentaire avec ou sans reconstruction du terrain de football de la ville.

Il est proposé, d'affiner l'étude d'intégration du collège reconstruit sur le site, en fonction des deux propositions foncières faites par la ville d'Eckbolsheim.

Les études de programmation pourront être engagées dès l'option foncière arrêtée.

⇒ La reconstruction du collège ***de Brumath***

Le collège de Brumath, a été construit début des années 60 et rénové en 1997.

L'effectif actuel du collège est d'environ 650 élèves et une évolution vers 750 élèves est attendue vers 2012/2013.

Dans ces conditions, une restructuration de l'établissement avait été envisagée afin d'adapter l'établissement à cette augmentation des effectifs et d'en profiter pour régler des problèmes fonctionnels, techniques et réglementaires.

Le coût important de la solution la plus pertinente (de l'ordre de 13,8 M€ HT) d'une part, ainsi que les contraintes fortes de réhabiliter un établissement en fonctionnement d'autre part, ont amené la Ville de Brumath à proposer la reconstruction d'un nouveau collège sur un site communal disponible.

Les études de programmation seront donc à relancer pour tenir compte de cette évolution.

⇒ La participation au financement **de la construction de l'École Européenne**

Le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes (CSEE) a validé le 24 octobre 2007 le principe de la création d'une école européenne à Strasbourg. Le programme consiste à construire sur un même site, un établissement scolaire permettant le fonctionnement des 14 années de formation réparties de la manière suivante :

- Cycle maternel : 2 années en 6 classes (144 élèves) ;
- Cycle primaire : 5 années en 15 classes (375 élèves),
- Cycle secondaire : 7 années en 21 classes (525 élèves). Le Département s'est engagé à prendre en charge le coût d'investissement des surfaces construites pour les années d'enseignement équivalentes aux 4 premières années du cycle secondaire (équivalentes aux années de 6ème à 3ème des programmes pédagogiques français).

La ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace assurent la maîtrise d'ouvrage de la future cité scolaire qui doit être construite sur le terrain mis à disposition par l'Etat, route de la Wantzenau à la Robertsau. Il a été décidé pour des raisons de cohérence et d'efficacité, de désigner la ville de Strasbourg comme maître d'ouvrage. Après une délibération prise en commission permanente du Conseil Général le 6 septembre 2010, la convention de maîtrise d'ouvrage a été signée fin 2010.

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en début d'année 2011 et le choix du lauréat suite au concours de maîtrise d'œuvre est attendu en décembre 2011. Les études de conception démarreront en 2012. La livraison d'une première tranche de travaux est prévue pour la rentrée 2015 et la livraison définitive courant 2016.

⇒ Les aménagements du collège Vauban à Strasbourg pour **l'accueil provisoire du cycle secondaire de l'École Européenne**

En attendant la réalisation du site définitif, le collège Vauban accueille depuis 2008, des élèves du cycle secondaire de l'École Européenne. Chaque année, environ 80 élèves supplémentaires sont intégrés. Pour répondre à ces évolutions d'effectif pour l'année scolaire 2011-2012, ce sont treize classes modulaires (504 m²) qui renforcent les capacités d'accueil du collège Vauban. Cette réalisation à l'été 2011, prise en charge intégralement par le département, permet de couvrir les besoins « équivalents collèges » du cycle secondaire de l'École Européenne jusqu'à la construction de l'École Européenne dans sa version définitive.

Pour les années suivantes et en attendant la mise en service du site définitif, le collège Vauban ne pouvant accueillir de nouveaux élèves, notamment les lycéens, la région Alsace construira une structure modulaire sur le parking de l'Inspection académique (site voisin). L'ensemble des coûts liés seront pris en charge par la Région sans financement du Département.

3.3. – LA RESTRUCTURATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES

La modernisation des cuisines permet de faciliter le travail des agents et surtout de respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Actuellement 70 établissements possèdent un restaurant. 63 ont été restructurés ou créés et ce pendant les travaux, sans interruption du service de restauration qui est maintenue.

3.3.1. – Les opérations en phase « programmation »

⇒ Le collège **de Lauterbourg**

Le collège de Lauterbourg a bénéficié en 1999 d'une restructuration globale menée par le SIVOM de Lauterbourg, mais le restaurant scolaire n'a pas été intégré dans cette opération. La cuisine est vétuste et elle ne répond plus aux normes d'hygiène et de sécurité.

Cette opération interviendra également à la marge sur un réaménagement fonctionnel des espaces d'enseignement et de la vie scolaire.

Selon le pré-programme examiné en comité de pilotage le 9 mars 2011 et le programme technique détaillé en cours de finalisation, l'estimation prévisionnelle de ce projet s'élève à 4 500 000 €.

⇒ Le collège **Bugatti à Molsheim**

Le collège Bugatti bénéficie aujourd'hui de la restauration du collège Henri Meck à Molsheim situé à quelques centaines de mètres. Le déplacement quotidien de près de 300 rationnaires se révèle contraignant pour le collège et il peut présenter des risques pour la sécurité des enfants.

De plus la capacité d'accueil du collège Henri Meck commence à être limitée compte tenu des augmentations de rationnaires à la fois lycéens et collégiens.

Dans ces conditions, la réalisation d'un restaurant scolaire pourrait être envisagée sur un terrain contigu à l'établissement que la ville mettrait à disposition.

Le pré-programme sera présenté en comité de pilotage au courant du mois de novembre 2011 qui devra étudier l'organisation fonctionnelle de la restauration.

L'estimation prévisionnelle de ce projet s'élève à 2 500 000 €.

⇒ Le collège **Foch de Haguenau**

Le collège Foch ne dispose pas actuellement de restauration scolaire et il ne peut être prévu d'en construire une dans le cadre des travaux de reconstruction du collège actuellement en cours. Cet établissement ne compte en son sein qu'un peu plus de 200 demi-pensionnaires qui vont pour moitié au Lycée Schuman (à pied) et pour moitié au collège Kleber (en bus). Cette situation ne satisfait pas les parents d'élèves et l'établissement qui ont réclamé la construction d'un restaurant scolaire propre au collège Foch. Le principe en a été envisagé en mai 2011.

Les études de programmation vont être lancées en 2012. Une solution pourrait être trouvée avec la Région dans le lycée voisin.

A ce stade l'estimation prévisionnelle s'élève à 3 500 000 €.

⇒ Le collège **Rouget de Lisle à Schiltigheim**

La Région a confié à la Ville de Schiltigheim un mandat de maîtrise d'ouvrage en vue de reconstruire le restaurant scolaire du lycée Mathis. Du fait que la totalité des rationnaires du collège Rouget de Lisle sont accueillis par cet établissement, le Département participe au financement de cet équipement en fonction du nombre de collégiens rationnaires (27% des effectifs). Les études en sont au stade de l'avant-projet définitif (APD), les travaux pourraient débuter en 2013 pour une livraison courant 2014.

Le co-financement sur ce projet s'élève à 1 060 000 € pour le Département.

S'agissant d'une opération menée par la Région Alsace les crédits sont imputés au mode d'action 3122.

3.4. – LA RESTRUCTURATION DES ATELIERS SEGPA

Les ateliers SEGPA sont souvent très vétustes et mal adaptés à la pédagogie. Le principe de lancer tous les ans une restructuration complète avait été adopté.

Toutefois ce principe est suspendu depuis 2005, en attente de définition des principes d'organisation des SEGPA par l'Inspection d'Académique (IA). Ce travail est aujourd'hui achevé et l'IA doit transmettre prochainement les éléments permettant d'établir les conséquences immobilières liées à l'évolution des champs professionnels retenus par SEGPA.

Toutefois compte tenu de l'urgence, il est proposé d'engager les études de programmation au collège de Saverne « Les Sources » prévu dans l'enveloppe des programmations, sans attendre les éléments de l'IA qui permettront de définir le programme de travaux dans l'ensemble des SEGPA.

3.5. – AUTRES CONSTRUCTIONS

⇒ Le Gymnase **de Haguenau**

Les élèves du collège Foch manquent de créneaux dans les équipements sportifs de la Ville pour effectuer les heures d'EPS imposées par les programmes pédagogiques. La région Alsace a également la même demande car le gymnase actuel du lycée est vétuste et doit être démoli.

La Ville qui a également des besoins associatifs, souhaitait s'engager dans la construction d'un nouvel équipement à condition d'une répartition financière équitable entre les trois collectivités. Pour avancer sur ce dossier important pour les collégiens, il est proposé que le Département offre de s'engager à participer à hauteur d'un tiers du coût de construction du gymnase avec un plafond de dépenses fixé à 2.600.000 €.

En contrepartie l'usage de l'équipement pourrait être affecté prioritairement pendant les créneaux horaires scolaires aux collégiens et le Département sollicitera le bénéfice de la gratuité d'utilisation pendant 8 ans.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée par la Ville de Haguenau. La Région Alsace est également partenaire de cette opération avec une participation équivalente à celle du Département. Cette somme est imputée sur l'enveloppe du volet 2 du contrat de territoire. Les premiers versements interviendront en 2013.

Récapitulatif des crédits nécessaires pour les constructions et restructurations de collèges publics

Les montants indiqués sont toutes taxes comprises

Opérations	Millési-me AP	AP votée	Modification AP	CP 2012
nouveau collège d'ERSTEIN	2005/9	16 000 000,00		0,00
Collège de DRUSENHEIM	2004/6	7 400 000,00		30 000,00
Collège Rouget de Lisle à SCHILTIGHEIM	2005/3	17 250 000,00		4.900 000,00
Collège Mentel à SELESTAT	2005/4	13 380 888,39		4.140 000,00
Collège Foch à HAGUENAU	2004/3	21 900 000,00		5.300 000,00
Collège de DIEMERINGEN	2005/11	4 519 176,63		350 000,00
Collège de la Robertsau à STRASBOURG	2007/1	11 800 000,00	1.100.000,00	1.000 000,00
Cité scolaire de Schirmeck	2007/1	19.450.000,00		100.000,00
Construction de l'école européenne à Strasbourg	2010/1	14 000 000,00		800 000,00
Collège de Benfeld	2005/2	14.000.000,00		250.000,00
Collège de Sundhouse – opération transitoire	2008/4	7.300.000,00		600.000,00
Collège de Herrlisheim	2005/5	7.200.000,00		20.000,00
SEGPA collège les Sources Saverne	2005/15	3.000.000,00		150.000,00
Collège de Lauterbourg – demi-pension	2007/3	2.000.000,00		150.000,00
Collège Saut du Lièvre à Bischwiller	2008/3	4.700.000,00		110.000,00
Collège Romain Rolland à Erstein	2012/4		2.500.000,00	100.000,00
Collège Foch à Haguenau – demi-pension	2012/2		3.500.000,00	100.000,00
Accès handicapés	2012/1	800.000,00		200.000,00
Frais d'études	2004/4	300 000,00		30 000,00
Acquisition de matériel de cuisine	2008/1	850 000,00		100 000,00
Total investissement				18.430.000,00

A ce montant s'ajoutent des **crédits de fonctionnement** de 110 000 € pour la location de locaux modulaires et les honoraires de jury.

3122 - Gros entretien des collèges publics (crédits d'investissement)

Crédits inscrits au BP 2011 : 10 000 000,00 €

Crédits proposés pour le BP 2012 : 9 600 000,00 €

1 - Les travaux de maintenance dans les collèges

Les travaux d'entretien et de modernisation des collèges visent d'une part à assurer la pérennité des bâtiments et des installations techniques et d'autre part à améliorer le confort des utilisateurs et leurs conditions de travail.

La sécurité est aussi une préoccupation de tous les instants et l'année 2012 permettra de poursuivre les travaux décidés suite au diagnostic sécurité engagé sur tous les collèges. Certains établissements bénéficient d'une opération lourde de remise à niveau.

Il est proposé d'inscrire 8 000 000 € au BP 2012. Le programme détaillé des travaux d'entretien et de maintenance sera validé par la Commission Permanente de janvier 2012.

2 - La maîtrise de l'énergie dans les collèges

Il est prévu au BP 2012, 1 000 000 € de crédit, permettant la réalisation de travaux pour optimiser la consommation d'énergie dans les collèges, suite aux diagnostics de performance énergétique qui ont été finalisés début 2011. Ce montant est maintenu dans l'attente de la définition du plan général de Maîtrise de l'Energie dans les Collèges. Il permettra de réaliser principalement des travaux d'isolation thermique et de rénovation de chauffage dans les établissements les plus énergivores.

3 - Les subventions aux travaux effectués par les groupements de communes

Malgré l'expiration du régime des participations au 31 décembre 1999, 2 groupements de communes ont souhaité continuer l'appel à responsabilité pour les travaux de maintenance dans les collèges. Il s'agit des collèges de Seltz et Soultz-sous-Forêts.

Le programme de travaux est élaboré en concertation avec le Département qui les subventionne à hauteur de 90% du montant hors taxes et qui finance la TVA.

Dans ce cadre, un montant de 300 000 € est inscrit au BP 2012.

4 - Les travaux menés par la Région Alsace dans les cités scolaires

L'opération de reconstruction de la demi-pension du lycée Emile Mathiss de Schiltigheim menée par la Région Alsace et dont bénéficieront les élèves du Collège Rouget de Lisle, détaillé dans le mode d'action 3121 au §3.3.1., est financé dans le présent mode d'action.

Au vu de l'avancement du projet il est prévu 300 000 € au budget 2012.

3123 - Entretien courant des collèges (crédits de fonctionnement)

Crédits inscrits au BP 2011 : 1 500 000 €

Crédits proposés au BP 2012 : 1 300 000 €

1- Etude de la gestion technique de patrimoine

Compte tenu du nombre de bâtiments et des surfaces importantes exploitées, il est apparu nécessaire d'engager une démarche visant à gérer plus efficacement le patrimoine départemental.

Les éléments d'explication de la démarche proposée sont détaillés dans le rapport relatif aux bâtiments départementaux. Il est prévu 300 000 € au BP 2012 pour la partie des collèges.

2- Entretien des bâtiments collèges

Cette proposition de crédits de fonctionnement s'inscrit dans l'approche globale de l'entretien des collèges (cf. 3122). Concourant aux mêmes objectifs, ils sont intégrés au programme de maintenance voté par la commission permanente de janvier et s'élèvent à 1 000 000 € pour 2012.

3124 - Participation aux investissements des collèges privés sous contrat

Crédits inscrits au BP 2011 : 700 000 €

Crédits proposés au BP 2012 : 700 000 €

Les collèges privés sous contrat bénéficient pour leurs travaux de construction, restructuration, grosses réparations, économies d'énergie et de mise en sécurité d'une subvention départementale de 30%, dans les limites imposées par la loi Falloux.

Ce crédit servira aussi à subventionner l'équipement informatique pédagogique des collèges privés.

3125 - Équipement matériel et mobilier des collèges publics

Crédits inscrits au BP 2011 : 1 869 750 €

Crédits proposés au BP 2012 : 1 500 000 €

Équipement en mobilier et matériel

Le crédit de 0,5 M€ est destiné à financer l'équipement des collèges, des demi-pensions et des ateliers SEGPA restructurés, ainsi que le remplacement du mobilier et du matériel dans l'ensemble des collèges. En 2012, ce crédit servira particulièrement à subventionner l'équipement des collèges restructurés de Haguenau « Foch », Schiltigheim « Rouget de Lisle » et Sélestat « Mentel ».

Équipement informatique

Le Conseil Général a adopté, lors de la séance plénière du 21 juin 2011, un nouveau schéma directeur numérique.

Il se compose de 6 volets :

1. Offrir aux collèges des connexions haut-débit,
2. Optimiser l'acquisition du matériel de base,
3. Permettre des acquisitions de matériel sur appel à projet,
4. Poursuivre le fonctionnement de l'Espace Numérique de Travail,
5. Améliorer la maintenance du parc des matériels,
6. Accompagner les expérimentations d'enseignement numérique.

Pour les volets 1, 2 et 5, le Département s'est engagé dans trois groupements d'achats avec les autres collectivités d'Alsace : département du Haut-Rhin et Région. Les collèges

ne recevront plus de dotations pour ces dépenses car le Département leur assurera la fourniture d'un service d'accès haut-débit à internet et leur proposera un catalogue de matériel sur lequel ils choisiront l'équipement nécessaire à leurs besoins. Il mettra également à leur disposition un service d'assistance technique pour les interventions nécessitant une expertise élevée.

Le volet 3 permettra aux établissements de présenter un projet éducatif ambitieux justifiant une demande d'équipement particulier pour sa réalisation. Après analyse par une commission mixte associant des représentants de l'Académie et du Département, les établissements pourront bénéficier d'un financement et d'un accompagnement spécifiques.

Dans le cadre du volet 4, le Département s'engage aux côtés de l'académie de Strasbourg et des autres collectivités régionales, à définir les nouvelles attentes de l'Espace Numérique de Travail et à pérenniser sa participation financière à ce dispositif.

Le volet 6 permettra au Département la poursuite de sa politique de soutien scolaire en finançant l'aide aux devoirs, le recours à des ressources numériques et le financement de matériels pour l'expérimentation du manuel numérique.

Les critères précédemment établis le 13 décembre 2004 restent en vigueur dans l'attente du déploiement complet du nouveau schéma directeur numérique.

3126 - Fonctionnement des collèges publics

Crédits inscrits au BP 2011 : 13 442 767 €

Crédits proposés au BP 2012 : 13 572 767 €

Le 24 octobre 2011, le Conseil Général a arrêté les critères de calcul des dotations de fonctionnement 2012. Les 13,5 M€ tiennent compte d'une réserve de 1,5 M€ pour la location des installations sportives et de 0,5 M€ pour la natation scolaire.

Aux côtés des agents titulaires, des personnes bénéficiant de contrats aidés et employées par les collèges peuvent aussi être affectées à des missions qui relèvent de la compétence départementale. Depuis le 1er janvier 2006, le Département cofinance ainsi une cinquantaine de contrats, en prenant en charge la part qui n'est pas financée au titre de la politique nationale de l'emploi. Les collèges restent leur employeur. Sur l'ensemble de l'année scolaire 2011-2012, un crédit départemental de 170 000 €, prévu à cet effet, permettra de continuer à financer environ 52 contrats aidés, qui contribuent à la mise en œuvre des compétences départementales dans les collèges.

3127 - Fonctionnement des collèges privés sous contrat

Crédits inscrits au BP 2011 : 3 700 000 €

Crédits proposés au BP 2012 : 3 670 000 €

Aux termes de l'article L. 442-9 du code de l'éducation, les collèges privés sous contrat d'association bénéficient de deux contributions :

- une dotation de fonctionnement matériel calculée par élève du 1er cycle égale au coût moyen d'un élève du public majoré de 5 % pour couvrir les charges sociales et fiscales afférentes aux rémunérations des personnels non enseignants. Conformément aux textes, et en application d'une stricte parité entre les moyens alloués aux collèges publics et ceux alloués aux collèges privés sous contrat d'association, cette dotation est calculée sur la base de la dotation de fonctionnement aux collèges publics, des dépenses de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments et de renouvellement du matériel et du mobilier ;

- une dotation calculée par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges publics. Elle est majorée d'un pourcentage, librement déterminé par la collectivité, pour couvrir les charges sociales et fiscales afférentes à ces rémunérations. Il est proposé de reconduire le mode de calcul

établi en 2009 et de tenir compte de la masse salariale des agents ATC des collèges publics, titulaires et contractuels, mais sans les emplois aidés, apparaissant au compte administratif de l'exercice 2010, et de ne pas appliquer de majoration.

La répartition de ces crédits de fonctionnement entre les 13 collèges privés concernés sera soumise à la commission permanente.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
3121	Constructions et restructurations des collèges publics	19 220 000,00 €	18 540 000,00 €
3122	Gros entretien des collèges publics	10 000 000,00 €	9 600 000,00 €
3123	Maintenance courante des collèges publics	1 500 000,00 €	1 300 000,00 €
3124	Participation aux investissements collèges privés	700 000,00 €	700 000,00 €
3125	Equipement matériel et mobilier des collèges publics	1 869 750,00 €	1 500 000,00 €
3126	Fonctionnement des collèges publics	13 442 767,00 €	13 572 767,00 €
3127	Fonctionnement des collèges privés	3 700 000,00 €	3 670 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'éducation et de la formation, ainsi que de celle des équipements et de l'aménagement durable, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

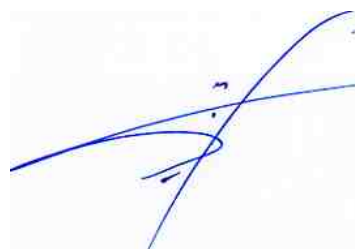
- approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012

- décide la mise en oeuvre en 2012 des études et des travaux énoncés dans le rapport et prévus au budget primitif 2012.

Le Conseil Général rappelle par ailleurs que, conformément à sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente a délégation pour attribuer les subventions et approuver les conventions à intervenir dans l'axe 312 "Enseignement secondaire".

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL